

LE FRELON ASIATIQUE OU FRELON À PATTES JAUNES



IDÉES CLÉS

- Savoir reconnaître le frelon asiatique.
- En été et en automne, poser des pièges dans le rucher en cas d'attaque des colonies.



POURQUOI

Au-delà de la prédation de butineuses, l'impact majeur du frelon asiatique réside dans le ralentissement, voire l'arrêt de butinage à une période où l'abeille constitue normalement des réserves pour l'hiver. Détecté en France en 2005, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est classé comme danger sanitaire de deuxième catégorie (cf. fiche S2).



© ADANA



GRANDS THÈMES ABORDÉS DANS CETTE FICHE

1. Piéger dans le rucher en cas d'attaque du frelon asiatique

- ✓ Savoir reconnaître le frelon asiatique.
- ✓ Se renseigner sur sa présence dans la région (auprès des organismes à vocation sanitaire, des associations apicoles, des mairies, des apiculteurs...).
- ✓ Aux alentours des ruches : être vigilant sur la présence de nids en été et en automne. Les nids sont particulièrement visibles après la chute des feuilles en automne et en hiver.
- ✓ Être vigilant sur les ruchers les plus sensibles aux attaques de frelon asiatique :
 - les ruchers de reproduction, les nuclei ;
 - les colonies les plus faibles ;
 - les ruches implantées en secteur urbain et péri-urbain, où *Vespa velutina* consomme une plus forte proportion d'abeilles domestiques qu'en milieu rural ou forestier.

1. Piéger dans le rucher en cas d'attaque du frelon asiatique

2. Faire détruire un nid de frelon asiatique



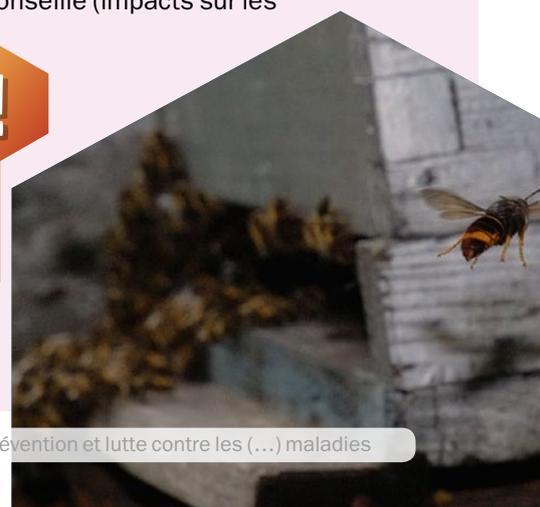
© ADANA / J. Blot

- ✓ En été et en automne, piéger dans le rucher en cas d'attaque des colonies par le frelon asiatique afin de maintenir ou de rétablir l'activité de butinage de la colonie d'abeilles.
 - Poser des pièges à sélection physique contenant des appâts protéinés, sucrés ou de type « jus de cirier fermenté ».
 - Renouveler fréquemment les appâts et vider les pièges, sans nettoyer leurs parois afin de ne pas lessiver les odeurs attractives de phéromones laissées par *V. velutina*.
- ✓ Piéger uniquement au rucher, en présence de *V. velutina*. Le piégeage préventif ou systématique est déconseillé (impacts sur les espèces non cibles).



Attention !

Les méthodes de piégeage font l'objet d'une évaluation en vue de leur validation.



2. Faire détruire un nid de frelon asiatique

La destruction d'un nid de frelon asiatique nécessite de prendre quelques précautions en particulier quant à la sécurité des personnes : protection du voisinage, équipement spécifique de l'opérateur contre les piqûres de frelons, formation à l'utilisation d'un biocide et au travail en hauteur.

- ✓ Déclarer la présence d'un nid de frelon asiatique à l'Organisme à vocation sanitaire (OVS).
- ✓ Faire appel à une personne désignée par l'OVS pour la destruction des nids de frelon asiatique.
- ✓ Signaler les nids et les individus observés à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) pour aider à suivre son invasion : <http://inpn.mnhn.fr/espece/signalement/vespa>.



Consulter sur le site www.itsap.asso.fr :

- la fiche d'aide à l'identification du frelon asiatique ;
- la fiche sur le piégeage de protection du rucher ;
- la fiche sur la destruction des nids ;
- la note de service de la Direction générale de l'Alimentation (ministère de l'Agriculture) sur la lutte contre le frelon asiatique.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

Arrêté du 26 décembre 2012 relatif au classement dans la liste des dangers sanitaires du frelon asiatique.

Arrêté du 22 janvier 2013 relatif à l'interdiction d'introduction de spécimens du frelon à pattes jaunes *Vespa velutina*.

Arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales.

Arrêté du 21 août 2013 autorisant provisoirement la mise sur le marché et l'utilisation du dioxyde de soufre.

Note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 du 10 mai 2013 relative aux mesures de surveillance, de prévention et de lutttes permettant de limiter l'impact du frelon asiatique, charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelon asiatique.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les numéros renvoient aux références listées dans la fiche « Références bibliographiques » : 2 ; 26 ; 94 ; 114 ; 115 ; 179.